



## Canicule version 62

La récente vague de chaleur qui a mis à mal nos organismes de fonctionnaires a mis en évidence le besoin de remplacement de certains ventilateurs , certains services n'en n'ayant plus en état de fonctionner.

Forts de ce constat nous avons interpellé notre administration ;  
Nous avons été abreuvés de conseils, de messages d'origines diverses ,  
du genre : dites moi ce dont vous avez besoin et je vous expliquerai comment vous en passer, ou alors : utilisez des ventilateurs !  
Peut-être escomptaient-ils que ce soient les ventilateurs des ordinateurs qui assument la ventilation des locaux ...

voici quelques extraits :

Dans le passé, un grand nombre de ventilateurs ont été acquis et distribués dans les services. Les sites multiservices sont également équipés de fontaine d'eau fraîche.  
L'épisode de chaleur actuel devrait diminuer d'ici quelques jours. Nous devons tous faire preuve de patience.

En attendant, les collègues peuvent utiliser les stores, effectuer des courants d'air (**nous sommes bien d'accord, un ventilateur c'est bien**), boire beaucoup ou amener des brumisateurs (**mais qui les achètera ?**).

C'est aussi le bon moment pour réfléchir collectivement à nos habitudes de vie qui entraînent un réchauffement qui va amener de plus en plus souvent des phénomènes météorologiques extrêmes. (**souffrez camarades c'est pour la bonne cause, faut vous y habituer**)

notre réponse :

**En attendant, ne serait-il pas possible de remplacer les ventilateurs défectueux ?  
ce serait une première mesure qui apporterait un peu de fraîcheur aux collègues.**

Encore un autre :

Compte tenu de la vague de chaleur, il est rappelé que des mesures de prévention destinées à prévenir la déshydratation et la chaleur existent. Il s'agit notamment (fiche jointe **qui stipule à la 1ère page d'utiliser des ventilateurs**):

- de prévoir une hydratation suffisante ;
- de rappeler les risques liés à la chaleur et les mesures de premier secours ;
- d'utiliser les techniques permettant de limiter les effets de la chaleur (**ventilateurs**, brumisateurs,

stores...);

- de penser à éliminer toute source additionnelle de chaleur (éteindre notamment le matériel électrique lorsqu'il n'est pas utilisé).

Encore un autre :

Dans le cadre de la médecine de prévention, veuillez trouver en pièces jointes une affichette de SEP/2B ainsi qu'une plaquette de l'INRS vous informant des bons réflexes à adopter en cas de fortes chaleurs.

Elles vous expliquent entre autre comment reconnaître un coup de chaleur,

-Fatigue inhabituelle, maux de tête, vertige, crampes, propos incohérents... ;

-Perte d'équilibre, de connaissance.

dont les premiers signes nécessitent une action rapide :

- Alerter la personne responsable de l'immeuble ou les secours (15, 18 ou 112) ;

-Rafrâchir la personne, la transporter à l'ombre ou dans un endroit frais ;

-Faire le plus de ventilation possible ; (on est bien d'accord !)

-Donner de l'eau en l'absence de troubles de la conscience.

Pourtant c'est simple : il suffit juste de remplacer les ventilateurs défectueux ! Rien que ça !

Message de la DRFIP du Nord à ses agents :

Mesdames et Messieurs les responsables de service. Les fortes chaleurs que nous connaissons nous imposent de prendre, rapidement, les dispositions suivantes, pour l'ensemble des sites de la DRFIP du Nord.

Les agents qui le souhaitent sont autorisés à prendre leur service, une demi-heure plus tôt qu'habituellement.

Ils sont de même autorisés à quitter le service une heure avant la fin de la plage fixe de l'après-midi.

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir vous organiser pour l'ouverture de votre site (selon les modalités pratiques de sécurité habituelles) pour que cette consigne soit mise en application.

En ce qui concerne la réception du public : L'horaire d'ouverture est inchangé. En revanche, l'heure de fermeture au public sera adaptée en conséquence, par vos soins.

Le cas échéant, il vous appartiendra d'apporter les corrections utiles, sur AGORA Gestion, quant au suivi du temps de travail effectué par chaque agent.

Cette consigne d'application immédiate vaut à ce stade, jusqu'à vendredi soir 23/06/2017. (Météo France sur son site indique : "L'épisode devrait prendre fin dès vendredi avec un rafraîchissement notable au nord et à l'ouest...")

Enfin je vous précise que les adaptations horaires décrites dans ce mail sont une faculté offerte aux agents et non une obligation.

D'autres actions étaient possibles...

merci la direction !